



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité



FINANCES PUBLIQUES

Direction générale des Finances publiques
SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES
Sous-direction Effectifs, parcours et compétences
Bureau Affectation, mobilité et carrière des A+ et
A
64-70 allée de Bercy, télédock 824
75572 PARIS cedex 12

Affaire suivie par : Benoît BLONDY
benoit.blondy@dgfip.finances.gouv.fr
Téléphone : 01 53 18 06 31

Paris, le 14 septembre 2023

Le Directeur général des Finances publiques

à

Messieurs les directeurs de l'immobilier de l'État
et de la législation fiscale

Mesdames et Messieurs les chefs de service

Mesdames et Messieurs les sous-directeurs

Mesdames et Messieurs les directeurs de projet, experts
de haut niveau, chefs de bureau et chargés de mission

Mesdames et Messieurs les délégués du directeur général

Mesdames et Messieurs les directeurs régionaux,
départementaux et locaux des finances publiques,

Mesdames et Messieurs les directeurs des structures

à compétence nationale ou spécialisées

NC :

Dossier : RH2023/09/1671

Circulaire

Instruction

Note de service

Objet : Appel à candidatures et sélection 2023 (vivier 2024) des inspecteurs divisionnaires des finances publiques de classe normale « experts »

Services concernés : Services des ressources humaines.

Résumé :

Cette note présente le calendrier du dispositif d'appel à candidature préalable et de sélection des inspecteurs divisionnaires des Finances publiques de classe normale (IDIV CN) « experts » au titre de l'année 2023, **pour une prise de poste au 1er janvier 2024** (ou à la date de vacance du poste si cette dernière est postérieure au 1er janvier).

65 postes sont renouvelés ou créés au titre de l'année 2024.

Parmi ces postes, seuls ceux non pourvus à l'issue de l'appel à candidatures IDIV CN experts 2024 (décrit infra) seront offerts dans le cadre de la présente sélection.

• **Calendrier pour l'appel à candidatures :**

Dates	Actions	Acteurs
15 septembre 2023	Ouverture de l'appel à candidatures	Candidats
25 septembre 2023	Date limite de transmission par le candidat de sa fiche de vœux au bureau MCA A+ et A	Candidats
29 septembre 2023	Date limite de retour des fiches navette	Structures recruteuses
Semaine du 2 octobre	Publication des résultats	Bureau MCA des A+ et A

• **Calendrier pour la sélection :**

Dates	Actions	Acteurs
25 septembre 2023	Date limite de dépôt du dossier de candidatures par le candidat auprès du supérieur hiérarchique (<i>annexe 5 ou 5 bis : parties 1 à 5</i>)	Candidats
3 octobre 2023	Date limite de transmission du dossier de candidature (<i>annexe 5 ou 5 bis : partie 6</i>) par le supérieur hiérarchique au bureau MCA des A+ et A	Supérieur hiérarchique
Semaine du 2 octobre	Convocation des candidats	ENFIP
Entre le 16 et le 20 octobre 2023	Entretiens	Candidats ENFIP
Début novembre 2023	Publication des résultats	Bureau MCA des A+ et A

Toutes précisions relatives à ces calendriers et aux dispositions contenues dans le guide de la sélection pourront être obtenues auprès du bureau « affectation, mobilité et carrière des A+ et A » via la balf bureau.rh-selection-idiv@dgifp.finances.gouv.fr

1. L'appel à candidatures préalable

1.1 Conditions de participation

Cet appel à candidatures national s'adresse :

- aux IDIV CN déjà experts ;
- aux cadres présents dans les viviers IDIV CN experts 2021, 2022 et 2023 (cadres listés dans l'*annexe 2*).

Les vœux des cadres ne doivent porter que sur les postes de la même spécialité que celle validée lors de la sélection. Toute candidature portant sur une spécialité différente de l'expertise reconnue lors de la sélection ne sera pas étudiée. Par ailleurs, s'agissant des IDIV CN déjà experts, les délais de séjour feront l'objet des vérifications habituelles de la part du bureau « affectation, mobilité et carrière des A+ et A ».

1.2 Modalités des candidatures

À l'instar de l'appel à candidatures IDIV CN experts 2023, les postes proposés au titre de l'année 2024 sont exclusivement **offerts au choix**.

Les postes proposés sont listés dans l'*annexe 1*. Les fiches des postes correspondantes figurent de manière détaillée dans l'*annexe 1 bis*.

Les cadres sont invités à se porter candidats sans attendre auprès des directions et bureaux recruteurs avec **transmission, par messagerie**, de leur **CV** (format libre), d'une **lettre de motivation** et des **trois derniers comptes rendus d'entretien professionnel**. Le bureau « affectation, mobilité et carrière des A+ et A » n'a pas à être en copie de l'envoi de ce dossier de candidature.

Les candidats doivent impérativement, en parallèle de ces démarches, porter sur leur fiche de vœux (*annexe 3*) les lignes relatives au(x) poste(s) souhaité(s), par ordre décroissant de préférence.

Cette fiche de vœux complétée devra être transmise par le candidat au plus tard le **25 septembre 2023** au bureau « affectation, mobilité et carrière des A+ et A » via la balf bureau.rh-mobilite-carriere-a-recrutementchoix@dgfip.finances.gouv.fr

La seule candidature auprès du recruteur ne suffit pas à sa prise en compte dans l'élaboration du mouvement.

1.3 Processus de recrutement

Les structures recruteuses adapteront les modalités de recrutement, notamment en fonction de l'éloignement géographique du candidat (téléphone, audio ou visio-conférence ...).

En cas de candidatures multiples, une présélection sur dossier pourra être effectuée.

Les structures recruteuses sont invitées à se prononcer sur leur choix et à transmettre leur classement par l'intermédiaire de la fiche-navette prévue à cet effet (*annexe 4*), au plus tard pour le **29 septembre 2023 au bureau** « affectation, mobilité et carrière des A+ et A » via la balf : bureau.rh-mobilite-carriere-a-recrutementchoix@dgfip.finances.gouv.fr.

Les postes pourvus lors de l'appel à candidatures ne seront pas proposés à la sélection IDIV CN experts. Les candidatures à la sélection sur ces postes deviendront ainsi caduques. Les intéressés en seront informés par courriel.

2. La sélection pour accéder au grade d'IDIV CN « expert »

2.1 Conditions d'éligibilité

Les inspecteurs des finances publiques ayant atteint le 8e échelon de leur grade et comptant 7 ans de services effectifs dans la catégorie A au 31 décembre 2023 sont éligibles.

L'accès au grade d'IDIV CN sur un poste d'expert suppose d'être retenu à l'issue de cette sélection nationale d'IDIV « expert » et d'être affecté sur l'un des postes d'IDIV expert présentés dans les fiches en annexes 1 et 1 bis.

Il est rappelé que les IDIV encadrants souhaitant devenir « experts » doivent se présenter aux mêmes entretiens que les autres candidats, afin de permettre l'évaluation et la validation de leur expertise dans le domaine sollicité par un comité composé de professionnels de leur spécialité.

2.2 Modalités de candidatures

Les candidats sont invités à déposer leur dossier de candidature (annexes 5 ou 5bis – parties 1 à 5) le plus tôt possible auprès de leur supérieur hiérarchique **avec copie au bureau des A+/A** (bureau.rh-selection-idiv@dgfip.finances.gouv.fr), la clôture des inscriptions à la sélection IDIV CN expert est fixée au **25 septembre 2023**.

Ce dossier devra être complété par l'avis des supérieurs hiérarchiques (partie 6 des annexes 5 et 5 bis) et transmis par ce dernier, au plus tard **le 3 octobre 2023**, au bureau « affectation, mobilité et carrière des A+ et A » via la balf : bureau.rh-selection-idiv@dgfip.finances.gouv.fr

Les modalités pratiques de cette sélection sont précisées dans un guide accessible sur Ulysse Cadres, dans la rubrique : Évoluer dans sa carrière > Carrière > Inspecteur divisionnaire (un encadré est dédié à cette sélection à droite de la page d'accueil).

2.3 Retour pédagogique

En application des lignes directrices de gestion en matière de promotion, les candidats qui n'auront pas été retenus pourront, s'ils le souhaitent, demander à bénéficier d'un retour pédagogique. Il convient pour cela d'adresser un courriel aux membres du comité : ces derniers contacteront alors les candidats afin de convenir d'un rendez-vous selon des modalités qui seront fixées ultérieurement.

Pour le Directeur général et par délégation,
la chef du bureau Affectation, mobilité et carrière
des A+ et A,

signé

Valérie-Laure SICARD

Pièces jointes à la note :

Annexe 1 : Liste récapitulative des postes IDIV CN experts 2024 ;

Annexe 1 bis : Fiches de postes IDIV CN experts 2024 ;

Annexe 2 : Liste des cadres présents dans les viviers IDIV CN experts 2021, 2022 et 2023 ;

Annexe 3 : Fiche de vœux pour l'appel à candidatures IDIV CN experts 2024 ;

Annexe 4 : Fiche-navette pour l'appel à candidatures IDIV CN experts 2024 ;

Annexe 5 : Dossier de candidature et avis du supérieur hiérarchique (pour les candidats ayant le grade d'inspecteur) ;

Annexe 5 bis : Dossier de candidature et avis du supérieur hiérarchique (pour les candidats ayant le grade d'inspecteur divisionnaire).

Interlocuteurs :

- **Questions liées à la sélection et à la carrière des inspecteurs divisionnaires « experts » :**

Bureau Affectation, mobilité et carrière des A+ et A :

–Balf du bureau RH (sélections) : bureau.rh-selection-idiv@dgfip.finances.gouv.fr

–Benoît BLONDY – Inspecteur des finances publiques – Tél : 01 53 18 06 31

benoit.blondy@dgfip.finances.gouv.fr

–Catherine BOUDARD – Contrôleuse principale des finances publiques – Tél : 01 53 18 14 05

catherine.boudard@dgfip.finances.gouv.fr

- **Questions liées à l'organisation matérielle des entretiens :**

ENFiP :

–Balf de l'ENFiP : enfip.selections@dgfip.finances.gouv.fr

–Pascal SAINT-ANDRE – inspecteur principal des finances publiques

pascal.saint-andre@dgfip.finances.gouv.fr

–Nathalie VEIGA – inspectrice des finances publiques

nathalie.veiga@dgfip.finances.gouv.fr